

DE L'ASSEMBLÉE À LA DÉMOCRATIE PROJECTIVE

Délia Fernandez et Jean-Baptiste de Vathaire

Association EcoRev' | « EcoRev' »

2019/1 N° 47 | pages 34 à 45

ISSN 1628-6391

ISBN 9791094394052

Article disponible en ligne à l'adresse :

<https://www.cairn.info/revue-ecorev-2019-1-page-34.htm>

Distribution électronique Cairn.info pour Association EcoRev'.

© Association EcoRev'. Tous droits réservés pour tous pays.

La reproduction ou représentation de cet article, notamment par photocopie, n'est autorisée que dans les limites des conditions générales d'utilisation du site ou, le cas échéant, des conditions générales de la licence souscrite par votre établissement. Toute autre reproduction ou représentation, en tout ou partie, sous quelque forme et de quelque manière que ce soit, est interdite sauf accord préalable et écrit de l'éditeur, en dehors des cas prévus par la législation en vigueur en France. Il est précisé que son stockage dans une base de données est également interdit.

De l'assemblée à la démocratie projective

Délia Fernandez
& Jean-Baptiste de Vathaire

À quoi peuvent servir les assemblées et les outils de démocratie directe ? S'il s'agit de trancher sur des programmes qui s'imposent à tous, nous rencontrons vite leurs limites. En revanche, s'ils servent à développer notre projection personnelle et nos projets collectifs, ils peuvent nous aider à modifier effectivement la réalité qui nous entoure. Se dessine alors une méthode d'auto-gouvernance qui pourrait constituer le socle d'une société avançant vers son autonomie, que Delia Fernandez et Jean-Baptiste de Vathaire appellent, dans un essai à paraître, la démocratie projective.

Au fond, c'était évident, même si le discours des grands médias sur les Gilets jaunes pouvait nous empêcher de le voir : en cet hiver 2018-2019, toutes ces semaines d'échanges et d'apprentissages horizontaux sur les ronds-points, autour de fragiles cahutes, construites, reconstruites ou déplacées au fil des interventions policières, ne pouvaient que conduire les participants à ce mouvement à avancer à vitesse grand V sur la question des méthodes de décision démocratiques, et de leur institutionnalisation. Ainsi, 8 ans après le mouvement des Indignés, 3 ans après Nuit Debout, des tentatives de pratiques assembléaires ouvertes se développent à nouveau un peu partout en France, dans une recherche d'égalité politique, d'inclusivité et de subsidiarité.

Cet élan n'est pas près de s'arrêter. Pour avoir participé durant cette période à un grand nombre de ces assemblées, au milieu de toutes sortes de gens d'horizons variés et aux attentes diverses, nous connaissons l'enthousiasme que suscitent cette fraternité et cette confiance retrouvées, le plaisir de constater que nos voisins ont des points de vue personnels et complémentaires à faire valoir, l'émerveillement de pouvoir parfois redécouvrir concrètement une évidence trop souvent oubliée : ceux qui souffrent d'un problème sont les mieux placés pour y apporter

une réponse intelligente et innovante. «Chez les Gilets jaunes, on passe notre temps à parler avec des gens avec qui nous ne sommes pas d'accord, c'est génial. Aujourd'hui, je me demande à quoi je servais dans les partis politiques», déclarait récemment un membre de l'assemblée de Com-mercy interrogé par le site *Arrêts sur images*.

Par-delà ce renforcement personnel et collectif – bien sûr essentiel –, où peut nous mener cette démarche assembléeire ? Vers quel type de fonctionnement et d'organisation politique peut-elle nous conduire ? Comment caractériser cette « nouvelle société » que certains affirment être déjà en train de créer ?

Les outils de la pratique décisionnelle et leurs limites démocratiques

Pour parler de notre direction et de nos finalités, il faut commencer par regarder notre façon d'avancer. Si la fin peut justifier les moyens, c'est avant tout d'eux qu'elle dépend. Des méthodes politiques hiérarchiques, hégémonistes ou excluantes ne pourront jamais nous conduire à une société égalitaire et inclusive. C'est pourquoi la méfiance vis-à-vis des modes de décision et des institutions du système représentatif est aujourd'hui quasi générale : l'élection qui perpétue une répartition des rôles entre gouvernants et gouvernés, le système des partis qui nous enferme dans des camps et des appartenances stériles, la professionnalisation de la politique qui éloigne le plus grand nombre des possibilités d'action sur les réalités qui le concernent et le touchent. Même si nous nous rendons encore régulièrement aux urnes, c'est plus par crainte du pire, par conformisme, par devoir ou sous l'effet des mobilisations médiatiques que par réelle espérance envers ce qui peut en sortir. Malgré les sempiternels discours sur « le peuple souverain », nous voyons bien notre incapacité à résoudre des crises qui nous échappent, à réduire les inégalités sociales, à empêcher la détérioration de notre environnement naturel.

Face à cette « vieille politique » sont mis en avant les outils de décision de la démocratie directe, ou du moins ceux qui correspondent le mieux à l'image qu'on s'en fait habituellement. On peut en citer trois, par ordre croissant de rupture avec le fonctionnement du système repré-



sentatif: le tirage au sort, le référendum, le consensus.

L'objectif du tirage au sort est double: garantir que les décideurs politiques soient effectivement représentatifs de la population (plutôt qu'issus d'une sélection élitiste) et éviter leur éloignement vis-à-vis de leurs contemporains. S'il y a tirage au sort, il ne peut en effet y avoir de professionnalisation ni de cumul des fonctions, et le dirigeant ne peut pas non plus se targuer d'un

«mérite républicain» qui le placerait au-dessus des autres. Dans les mouvements assembléaires comme dans de nombreux projets coopératifs locaux, le tirage au sort des responsables (associé à des mandats courts) est également une façon de favoriser la rotation des fonctions, de diffuser plus largement les apprentissages et de bénéficier de l'apport d'une plus grande variété de sensibilités que lorsqu'on fait seulement appel au volontarisme de ceux qui se sentent les plus aptes. Mais s'il s'agit d'étendre ce mode de désignation à l'ensemble d'un territoire, ses limites s'avèrent manifestes:

- avant tout, si ces personnes restent, comme les élus, chargées de décider au nom des autres, nous nous maintenons dans la même ornière, en continuant à exclure ceux qui sont les plus concernés par un problème de la solution qui y est apportée;
- de la même façon, nous nous privons toujours de l'intelligence collective, de la diversité des points de vue et des compétences que recèle une société;
- enfin, en plaçant – même de cette manière – un nombre infime d'entre nous en position surplombante, en situation de défendre un intérêt général hétéronome puisque ne provenant pas d'une rencontre effective des intérêts particuliers, nous reproduisons une gestion politique qui, pour nous neutraliser collectivement, nous nie indivi-

duellement. Un médecin voit partout des malades, un policier des délinquants, un responsable politique des opposants ou des divergents : il a besoin d'administrés qui s'adaptent et se conforment aux normes préexistantes, il craint par-dessus tout l'autonomie et la projection personnelle.

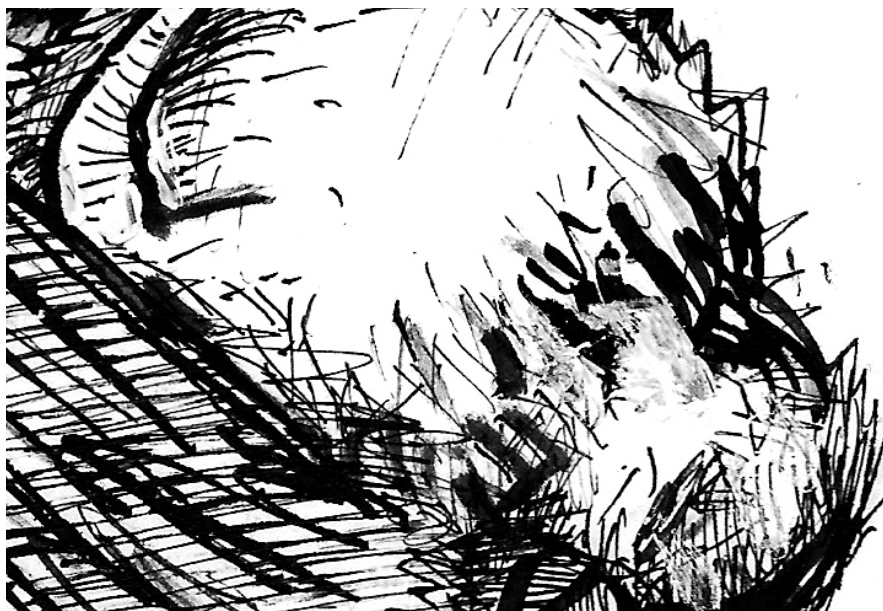
En ce qui concerne le référendum, l'idée sur laquelle il repose est bien sûr celle du principe « un homme, une voix », qui apparaît comme l'axiome de base de la démocratie. La possibilité laissée à la population de trancher directement les principales questions politiques semble par ailleurs pouvoir nous éviter d'être assujettis aux appartenances de camps que nous évoquions plus haut : nous nous prononçons sur chaque sujet selon notre jugement personnel, plutôt que de devoir prendre parti de façon globale en optant pour tel programme ou telle approche idéologique. Cette dimension est particulièrement mise en avant par les participants aux assemblées : le référendum ne nous divise pas, et si nous pouvons nous sentir exclus d'une décision pour avoir été un jour minoritaires, il en sera différemment le lendemain. Pourtant, dans une société dont les décisions politiques seraient prises essentiellement par référendum, serions-nous effectivement davantage maîtres de nos destins ? Nous ne le pensons pas, pour les raisons suivantes.

- D'une part, la réponse à une question par « oui » ou par « non », voire même à des options multiples *via* une liste préférentielle, ne pourra jamais constituer une décision. Tout juste peut-elle en être un instant, un extrait en soi-même peu signifiant s'il est isolé de la totalité. L'entière d'une décision passe par plusieurs étapes : le choix de la question à poser, le constat à dresser et l'analyse des causes, la définition des finalités et des objectifs du changement désiré, l'élaboration des différents dispositifs qui le matérialisent, leur réalisation, enfin leur évaluation au regard des objectifs visés et leur correction s'ils s'avèrent non probants. Toutes choses que nous faisons quotidiennement, au sein des multiples petits projets qui constituent notre vie personnelle, et qui font que nous ne nous plaçons quasiment jamais devant de grands choix exclusifs et définitifs. Si nous ne faisons que trancher au sein d'une alternative définie par d'autres, notre pouvoir d'action sur la question reste virtuel, tout comme notre responsabilité. En votant pour le Brexit, les Britanniques n'ont

pas décidé grand-chose : tout se joue en ce moment, entre puissances économiques et groupes de pressions politiques.

- D'autre part, le référendum ne résout pas – voire exacerbe – l'aporie que constitue la définition/délimitation de la population qui doit trancher une question. Qui devait pouvoir participer au référendum sur l'aéroport de Notre-Dame-des-Landes, en juin 2016 ? Les habitants des communes les plus proches, directement affectés par les nuisances (qui bien sûr ont voté majoritairement contre), ou tous ceux du département ? En optant pour la seconde option, le gouvernement escomptait bien sûr un certain résultat, mais il aurait aussi bien pu considérer que toute la région ou tout le pays était concerné par l'impact écologique de ce projet. Pareillement, c'est en vertu de cette difficulté logique que le gouvernement « démocratique » espagnol peut mettre en prison pour haute trahison des élus catalans ayant simplement tenté d'organiser un référendum d'auto-détermination.

Enfin, le consensus a pour objet d'éviter qu'une décision s'imposant à un groupe puisse être adoptée sans que les points de vue de l'ensemble de ses membres aient été pris en compte. Cette façon de décider est donc celle qui tend le plus au respect des postulats d'égalité politique et d'inclusivité qui sont au cœur de l'ambition démocratique. C'est pourquoi, dans les mouvements assembléaires comme dans toutes sortes d'initiatives locales coopératives, mais également dans notre intimité ou avec des proches, c'est le mode de décision de prédilection pour réaliser des actions collectives. Sans recherche de consensus, nous ne profitons ni de notre variété ni de notre synergie. Mais tous ceux qui ont pratiqué la décision « par consensus » en connaissent également les limites : malgré les efforts méthodologiques (tours de parole, « consensus à trois tours », etc.), il arrive souvent qu'un consensus ne marque en fait que l'indifférence ou l'abandon de souveraineté des uns (qui, de guerre lasse ou sous la pression du groupe, finissent par consentir à une décision qu'ils n'approuvent pas) ou qu'une absence de décision du fait d'un consensus introuvable conduise à empêcher d'autres de réaliser des choses qui leur tiennent à cœur – et aboutisse ainsi à brider leur liberté et tout ce qu'elle aurait pu apporter au collectif.



Projets et projection

Pourquoi ce rapide tour d'horizon ? Non pour souligner notre incapacité à trouver les outils de notre égalité décisionnelle, et conclure que la vie politique ne peut être que le théâtre d'un rapport de force et de domination, un terrain de bataille dont les plus riches et les plus puissants sortiraient nécessairement vainqueurs. Mais plutôt parce que, dans ces appréciations sur les avantages et les limites d'outils que nous avons beaucoup expérimentés et dont il faudra bien que nous nous servions avec pertinence si nous voulons éviter de buter toujours sur les mêmes difficultés, se dessine également, en creux, la définition de ce que, dans un ouvrage à paraître prochainement, nous appelons la « démocratie projective » : une façon de nous autogouverner qui s'appuie sur notre projection individuelle et sur la méthode du projet.

L'idée est que ces outils d'égalité ne le sont effectivement que lorsqu'ils sont employés au profit de nos projets individuels et collectifs, de ce qui constitue

**Nous
appelons
« démocratie pro-
jective » une façon de
nous autogouverner qui
s'appuie sur notre projection
individuelle et sur la méthode
du projet. Le projet des-
sine un environnement de
droits concrets nouveaux
et de devoirs assu-
més en toute
liberté.**

en fait le fondement de notre
sociabilité : notre besoin de
autres pour trouver des
solutions aux difficultés
que nous rencontrons à
titre personnel, et notre
capacité de nous projeter
pour adapter le monde
qui nous environne à nos
désirs et à nos valeurs.

Dire cela, c'est tourner le dos
aux deux faces de la politique
telle qu'on nous la présente :
celle des politiciens, la science
de la gestion du pouvoir, mais aussi
celle de la science politique en géné-
ral, c'est-à-dire l'ordonnancement de la
société et des rapports entre ses membres. La démocratie
projective cherche à rester en deçà de cette politique, sous
ses radars. Elle envisage la décision collective comme « pou-
voir d'agir » plutôt que comme « pouvoir de choisir », le choix
restant toujours du ressort individuel. Et pour permettre la
réalisation de projets collectifs sans dévier de l'égalité poli-
tique ni violer l'autonomie de la personne, elle met la notion
de subsidiarité au cœur de sa culture et de ses méthodes.

Cette approche est celle des multiples projets auto-
nomes que nous voyons se développer autour de nous et
auxquels nous sommes de plus en plus nombreux à parti-
ciper : coopératives alimentaires, AMAP, habitats partagés,
réseaux d'entraide, mutuelles ou écoles autogérées, etc.
Leurs initiateurs ont opté pour vivre localement, à leur
niveau, le changement auxquels ils aspiraient, plutôt que
de s'engager dans une lutte revendicative ou de chercher
à convaincre leurs contemporains de la justesse de leur
vision du monde. Ce faisant, ils ont sans doute davantage
changé la société qui nous entoure que les divers affronte-
ments électoraux, idéologiques ou syndicaux censés consti-
tuer l'essentiel de notre vie politique. C'est aussi l'approche
des mouvements assembléaires : l'assemblée sur laquelle ils
reposent n'a pas pour but de trancher sur des choix collec-
tifs. « L'assemblée est basée sur la libre association : si tu

ce qu'elle veut», insiste le «Guide rapide de dynamisation des assemblées populaires» rédigé en 2011 par la commission de dynamisation des assemblées de la Puerta del Sol à Madrid. Au lieu de cela, l'assemblée est avant tout un espace de recherche d'opportunités : elle rend possible une synergie, une convergence des sensibilités et des intelligences pour trouver des réponses, souvent multiples, aux problèmes que ses participants partagent.

Au centre de ces pratiques démocratiques, il y a la projection individuelle, condition de l'authenticité et de l'autonomie. Comme le dit Jean Vassileff :

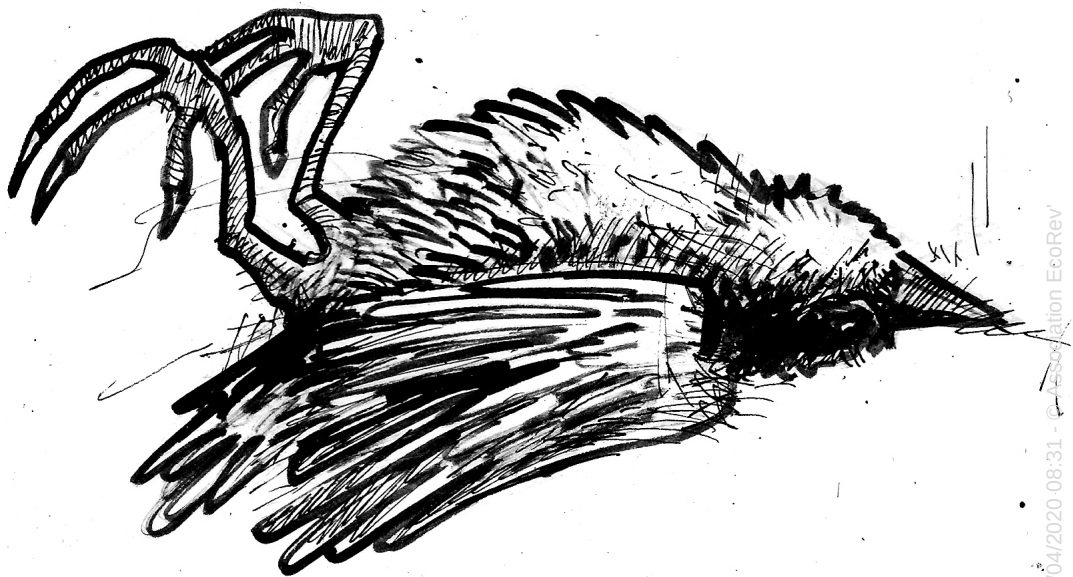
Alors que l'adaptation signifie l'intériorisation d'un système de valeurs hétéro-finalisé, la projection est l'extériorisation d'un système de valeurs auto-finalisé ; elle consiste à donner du sens à ses actes (au sens large : actions, paroles, pensées) à partir de ses propres valeurs, de ses propres conceptions (1).

Pour favoriser cette projection, ces initiatives et mouvements mettent en œuvre des méthodes qui stimulent et valorisent la diversité des points de vue plutôt que de tendre à leur homogénéisation, évitent les affrontements de positions au profit d'une attitude de recherche commune autour d'entreprises concrètes, et préservent l'autonomie de chaque participant en garantissant son égalité d'accès à l'expression et à la décision.

Pour avancer sans être dépossédés depuis cette projection individuelle jusqu'à des réalisations collectives, ce sont également des méthodes qui sont sollicitées, celles du projet et de ses différentes étapes :

- partir de nos doléances, vues non comme des revendications mais comme l'expression de nos souffrances, de sorte que l'objet du travail assembléaire soit la recherche de solutions, par ceux qui les vivent, à ces souffrances vécues ;
- faire ensemble, en assemblées ou groupes de travail, le constat de ces souffrances et l'analyse de leurs causes, dans une optique d'autoformation et de renforcement mutuel ;
- laisser s'exprimer librement nos rêves et les pistes de solutions dont chacun est porteur, et favo-

(1) Jean Vassileff, *La pédagogie du projet en formation*, Lyon, Éd. Chronique sociale, 2003 [1988], p. 35.



riser leur transformation en véritables projets collectifs (voire individuels) autonomes, c'est-à-dire des ensembles de dispositifs dont les finalités et les objectifs sont explicites et dont chaque participant peut évaluer l'adéquation à ces objectifs.

Cette façon de procéder repose sur un consensus, mais pas celui de la « société consensuelle » que dénonce Jacques Rancière. Plutôt celui que suit Bertolt Brecht dans un petit livre d'aphorismes posthume :

*Mi En-leh enseignait ceci sur les compromis :
"Les compromis sont souvent nécessaires. Beaucoup de gens entendent par là mettre de l'eau dans son vin. On pense que, s'il n'est pas coupé, le vin est indigeste. Ou encore qu'on n'a pas sous la main assez de vin pour étancher la soif. Je me fais une autre idée des compromis. Je bois dans ce cas le vin et l'eau dans deux verres. Car il est beaucoup trop difficile de séparer après coup le vin de l'eau" (2).*

(2) Bertolt Brecht, *Me Ti. Livre des retournements*, L'Arche, 1968 [1965], p. 73.

Il ne s'agit pas de rechercher l'« accord parfait » ni la conciliation des contraires, mais, par la reconnaissance de notre égalité et de notre diversité, favoriser la créativité et l'innovation collectives *via* des institutions non hétéronomes qui mettent le « je » au cœur de l'action publique : l'assemblée et le projet.

Une société évoluant par les projets de ses membres

Où nous conduit la démarche assembléeire ? Répondons-nous à notre question initiale, ou avons-nous au contraire refusé d'y répondre ? Les deux, nous semble-t-il. En refusant d'y répondre en termes d'horizon partagé désirable, en nous limitant à une façon d'avancer qui creuse le sillon de notre égalité politique, nous posons aussi l'hypothèse que cette méthode, aujourd'hui tâtonnante et réservée à des initiatives locales et éphémères, pourrait tout aussi bien constituer le principal mode d'évolution d'une société. Celle-ci serait alors de moins en moins gouvernée par des autorités, des lois et des règles qui lui sont extérieures, et de plus en plus par les projets portés par ses habitants.

Pour ceux qui y participent, un projet dessine en effet un environnement de droits concrets nouveaux, et de devoirs assumés en toute liberté. Leur multiplication – sous l'impulsion d'une méthode, d'institutions et de services administratifs permettant à chacun d'être créateur ou co-acteur des projets qui correspondent à ses besoins, ses aspirations et ses valeurs – agirait en faveur d'une reprise en main de nos conditions d'existence, d'une réduction des inégalités sociales et du développement d'une économie fraternelle, fondée sur les principes de réciprocité et de mutualisme, au détriment de l'économie monétaire qui nous domine aujourd'hui. De même, la création des lois qui s'appliquent à l'ensemble d'un territoire, plutôt qu'être comme actuellement le fruit de projets émanant de groupes de pression politiques et économiques, pourrait être issue des besoins manifestés par la population et élaborée par elle dans ce même cadre projectif, afin que leurs effets puissent également être évalués en regard de ces besoins.

Pour le reste, l'approche projective est essentiellement une méthode de transition. Nous avons hérité

d'une maison où nous nous sentons mal, qui n'est pas faite pour nous ; tout y est à reprendre, des fondations à la toiture. Mais nous ne pouvons pas tout raser pour tout rebâtir ensuite : nous n'avons pas d'autre endroit pour habiter, et rien ne nous garantit qu'après avoir tout détruit, ce que nous pourrions construire correspondra effectivement à nos divers besoins. Il nous faut donc édifier chaque nouvelle pièce, y vivre réellement, et vérifier que nous y sommes bien avant de détruire celle qu'elle remplace. Et, pour que cette façon de faire fonctionne, nous assurer également que ce que nous construisons ne s'appuie pas sur des éléments de l'ancien édifice, qui ne pourrait alors plus être détruit, rendant notre nouvelle habitation incohérente et non durable. Cette transition vers notre autonomie, déjà à l'œuvre à travers les multiples initiatives que nous avons évoquées, passe donc par une sécession : un « pas de côté » qui nous éloigne à la fois des institutions politiques et puissances économiques actuelles, des pratiques politiques inégalitaires dont on nous assure que rien n'est réalisable sans elles, et des postures et outils d'adversarialité qui nous divisent et brident notre créativité.

Théoriser notre pratique

En introduction à cet article, nous avons évoqué l'enthousiasme que peut susciter la pratique assemblée quand elle est un succès. Mais nous savons aussi que les échecs répétés, provenant toujours d'insuffisances méthodologiques, peuvent entraîner lassitude, découragement et abandon. C'est pourquoi la théorisation de la méthode, à laquelle nous tentons d'apporter ainsi notre petite contribution, nous paraît essentielle : elle permet d'éviter les chemins sans issue, les renoncements à l'égalité, les positionnements stériles. Or, en matière de démocratie directe, nous devons trop souvent nous appuyer pour cette théorisation sur des universitaires et chercheurs qui n'ont pas eux-mêmes réellement vécu ces pratiques : au mieux les ont-ils observées à distance, les ont-ils reproduites dans les conditions de la « démocratie participative », qui les privaient de leur sens et de leurs enjeux, les ont-ils analysées en conseillers du prince, pour alerter les pouvoirs en place sur cette constante qui fait que les pratiques populaires ont toujours une longueur d'avance sur les conceptions des prétendues élites. Cette distance les empêche la plupart du temps de saisir, et donc de transmettre, ce qui s'y joue réellement.

C'est donc plutôt à ceux qui expérimentent ces pratiques dans leur quotidien, pour améliorer leur capacité d'action sur leur environnement et vivre en cohérence avec leurs valeurs, d'effectuer ce travail de théorisation et d'élaboration méthodologique. Afin que nos apprentissages concrets dans ce domaine ne soient pas perdus – comme ils l'ont trop souvent été au cours des générations précédentes –, et parce que sans ce travail d'échanges et d'analyses sur les méthodes et les techniques de l'égalité politique, aucune alternative réelle à la domination capitaliste et au système représentatif ne pourra se développer.